



LA LETTRE

CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP



Éditorial

NOUS SOMMES VOTRE UNIQUE RÉFÉRENT RETRAITE

Créée le 1^{er} janvier 2006, la Caisse de retraites du personnel de la Régie autonome des transports parisiens (CRP RATP) est un organisme de sécurité sociale de droit privé, indépendante de la RATP

A travers cette deuxième lettre d'information, nous souhaitons vous présenter la gamme d'outils qui est mise à votre disposition sur notre site : www.crpratp.fr et vous faire part de l'enrichissement de notre offre afin de vous accompagner au quotidien dans vos démarches.

En espérant répondre efficacement à toutes vos attentes, nous vous souhaitons une bonne lecture.



À votre service :

Si vous avez des questions sur votre retraite, vous pouvez joindre un de nos conseillers retraite du **lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 16h45 au 01 49 74 72 20.**

Si vous souhaitez nous envoyer un message ou des documents, vous pouvez accéder à un formulaire en ligne sur www.crpratp.fr, en cliquant en haut à droite de votre écran sur l'onglet « **Contactez-nous** ».

Vous pouvez également trouver de nombreuses réponses sur notre site dans la rubrique « **Vos questions** ».



Interview Christophe ROLIN,
Directeur de la CRP RATP
depuis le 1^{er} octobre 2016 :

Vous avez pris vos fonctions en octobre 2016, au terme de cette première année quel bilan pouvez-vous en tirer ?

Un bilan positif avec la signature d'une Convention avec l'État qui nous fixe le cap pour les années à venir. Positif aussi car le sentiment d'avoir atteint l'essentiel des objectifs 2017 que l'on s'était fixés en terme notamment de services à nos affiliés. Et positif enfin car j'ai la conviction que le personnel de la CRP RATP reste impliqué et attentif à la performance rendue.

Quels peuvent être vos souhaits pour les affiliés et les salariés de la CRP RATP pour l'année 2018 ?

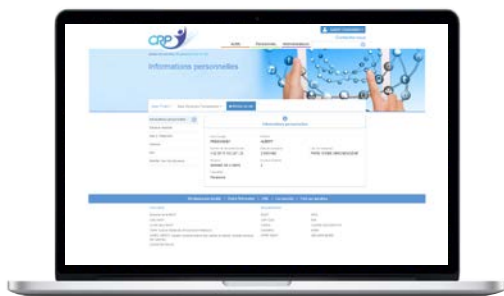
Nonobstant les souhaits traditionnels de santé et de bonheur personnel, je leur souhaite de garder ou de trouver dans leur quotidien de salarié ou de retraité, l'envie d'agir, de proposer voire d'innover et de garder en tête cette phrase de Sénèque: **ce n'est pas parce que c'est compliqué que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que c'est compliqué.**



Tout savoir sur nos services en ligne



VOTRE ESPACE PERSONNEL SUR LE SITE INTERNET DE LA CRP RATP



Dans un souci de simplification de l'accès à l'information, un nouvel espace personnel a été créé depuis le 1^{er} décembre 2016 sur notre site. La connexion à votre espace personnel se fait désormais **grâce à votre numéro de sécurité sociale à 13 chiffres**.

Sur la page « **je crée mon compte** », se trouvent les réponses à vos questions et une aide à la connexion.

La consultation de votre profil vous est offerte avec vos informations personnelles, votre situation familiale, la possibilité de modifier votre adresse postale, vos mail et téléphone, ainsi que votre RIB.

Vos services dédiés sont aussi en ligne afin que vous puissiez consulter les prestations qui vous sont versées, consulter l'historique des prestations payées sur une période donnée, **éditer une attestation de pension pour un mois donné**.

Votre montant imposable est aussi disponible en ligne.

Chaque début d'année, la CRP RATP vous envoyait par courrier la somme devant figurer sur la déclaration de revenus pré-remplie. Ce courrier n'est plus envoyé au profit d'une information consultable sur votre espace personnel. Une fois que vous êtes connecté, cliquez sur l'onglet « **Mes services pensionnés** » sur la barre de navigation, puis sélectionner « **Prestations** » ou « **Impositions** » en fonction de l'attestation dont vous avez besoin.

Les montants imposables sont consultables :

- En cumulé depuis le début de l'année fiscale en cours
- En cumulé sur l'année fiscale antérieure.



OUVERTURE DE NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE

NOUVEAU

La possibilité va vous être offerte de pouvoir réaliser directement sur notre site **www.crpratp.fr** dans votre espace personnel, différentes modifications de situation qui ne vous étaient pas proposées jusqu'à présent, comme la possibilité de :

- **modifier votre situation familiale,**
- **déclarer vos enfants...**

De plus, nous vous offrons la possibilité de suivre toutes vos demandes effectuées auprès de votre caisse directement en ligne dans le « **suivi de mes demandes** ».

Pour tous vos autres régimes, consultez votre compte personnel retraite sur **www.info-retraite.fr**



Droit à l'information



VOTRE COMPTE PERSONNEL RETRAITE

Les régimes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, travaillent ensemble dans l'objectif de simplifier la relation de l'usager à la retraite. Ils ont créé pour leurs assurés, le compte personnel retraite.



de retraite auxquels l'utilisateur a cotisé. Qu'il soit retraité ou encore en activité, l'usager retrouve tous les services pour l'accompagner durant sa carrière, au moment de la préparation de son départ à la retraite ou une fois retraité.

Il est possible à tout moment de consulter ses droits à la retraite ou la date de paiement de sa retraite. Et pour ceux qui se posent des questions sur leur future retraite dans d'autres régimes, ils peuvent en simuler le montant en fonction de différents âges de départ.

Les services qui vous sont offerts sur votre **compte personnel retraite** :

- La consultation des dates et de l'historique de paiements des pensions
- La consultation de votre attestation fiscale
- La consultation de l'attestation de paiement

🕒 Qu'est-ce que c'est ?

Aujourd'hui la majorité des gens ont cotisé à plusieurs régimes de retraite durant leur carrière. Les régimes de retraite français ont donc uni leurs efforts pour s'adapter aux besoins de leurs assurés. Le compte retraite est un espace sécurisé et personnalisé sur lequel les retraités retrouvent l'ensemble des informations et services qui leur simplifient la retraite.

🕒 A quoi ça sert ?

Sur le compte retraite, chacun accède à une information complète, fiable et personnalisée sur sa retraite. Les articles présentent les spécificités des régimes

🕒 Comment y accéder ?

Sur **www.info-retraite.fr** vous accédez à votre compte en quelques clics. Il est possible d'utiliser votre numéro de sécurité sociale pour créer votre compte retraite ou alors de passer par FranceConnect, la solution sécurisée proposée par l'État pour simplifier la connexion aux services en ligne.



Vos informations utiles



À QUELLE DATE MA PENSION SERA-T-ELLE VERSÉE ?

En 2018 :

Date de l'ordre de mise en paiement par la CRP RATP à votre banque*.

Sauf exception, le compte du pensionné est crédité dans les 24 à 72 heures suivantes.

* Le délai peut être plus long pour les personnes vivant à l'étranger.

Mardi 30 janvier	Lundi 30 juillet
Mardi 27 février	Jeudi 30 août
Jeudi 29 mars	Jeudi 27 septembre
Vendredi 27 avril	Mardi 30 octobre
Mercredi 30 mai	Jeudi 29 novembre
Jeudi 28 juin	Vendredi 28 décembre

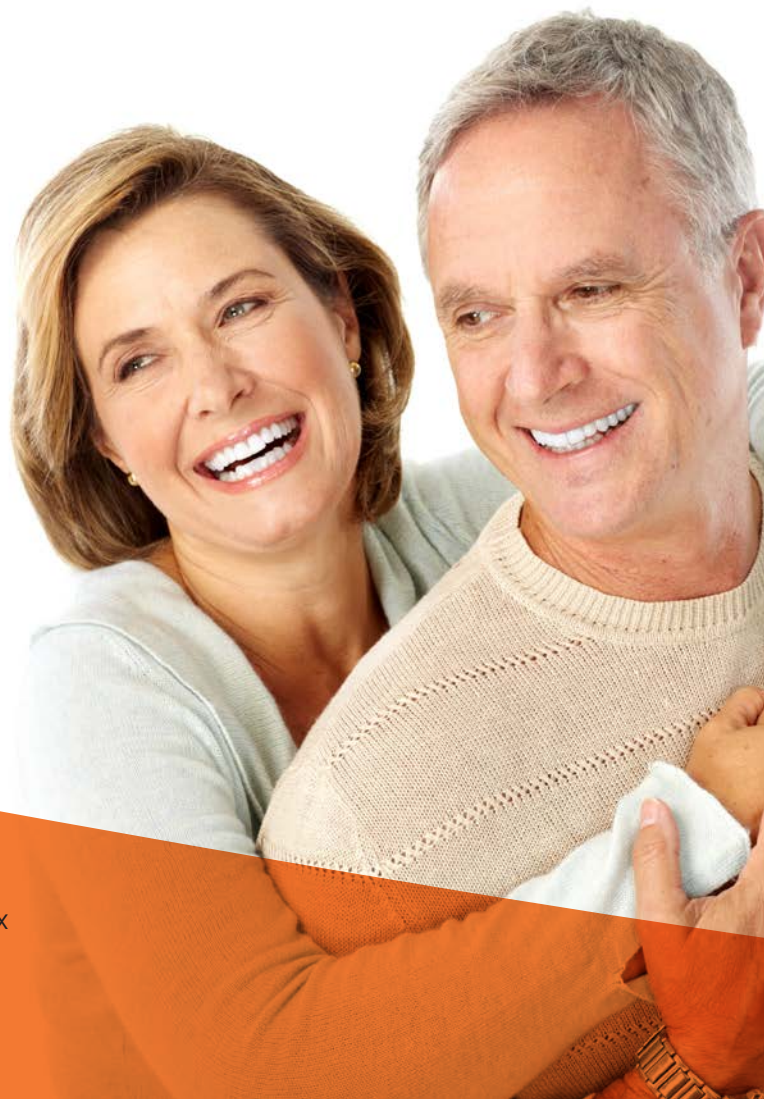


Retrouvez toute l'actualité du monde de la retraite, les projets de lois de financement, les augmentations de certaines cotisations ou la revalorisation des retraites, sur la page d'accueil de notre site :

www.crpratp.fr



En nous communiquant votre adresse mail via le formulaire de contact de notre site internet, vous serez informé de l'ensemble des communications faites par la CRP RATP.



CRP RATP

201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 49 74 72 20
www.crpratp.fr